



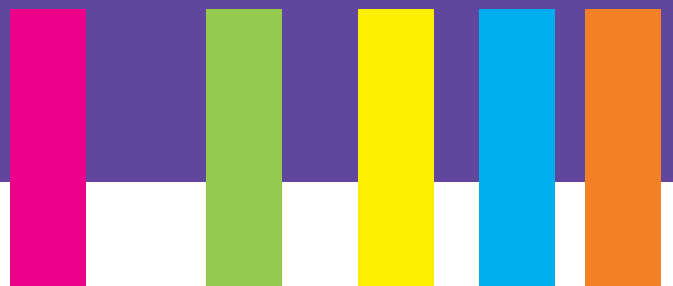
**amiem**

**Association Médicale  
Inter-Entreprises du Morbihan et localités limitrophes**

**Procès-Verbal  
Assemblée Générale Ordinaire**

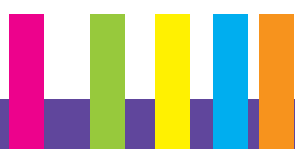
**du 15 juin 2017**

**Exercice 2016**



# Sommaire

<b>Mot du Président .....</b>	<b>1</b>
<b>Rapport d'activité 2016 .....</b>	<b>3</b>
<b>Activité médicale et actions en milieu de travail 2016.....</b>	<b>6</b>
<b>Rapport financier 2016.....</b>	<b>10</b>
<b>Echanges.....</b>	<b>13</b>
<b>Résolutions .....</b>	<b>15</b>



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue le 15 juin 2017  
au centre médical de VANNES Ténénio,  
sous la Présidence de M. Marc LESTROHAN**

**Le Président ouvre la séance :**

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour entendre la lecture du rapport, adopté par le Conseil d'Administration, concernant l'organisation, le fonctionnement et la gestion financière pour l'exercice 2016.



Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site INTERNET de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.

Je remercie nos adhérents, administrateurs et membres de la Commission de Contrôle présents.

Depuis plusieurs années les Services de Santé au Travail ont dû faire face à de nombreux changements et s'adapter à un environnement plus complexe tout en faisant face à la pénurie médicale due, en particulier, à une pyramide des âges très défavorable.

Grâce à l'impulsion du Conseil d'administration, l'AMIEM a su se doter de compétences nouvelles pour l'amélioration des conditions de travail (*ergonomes, chimistes, psychologues du travail par exemple*) mais a aussi renforcé ses équipes médicales avec le recrutement de médecins souhaitant devenir médecins du travail (*les collaborateurs médecins actuellement au nombre de 14*) et d'infirmiers santé travail.

Le décret du 27 décembre 2016 nous permet d'envisager l'avenir avec une nouvelle sérénité en proposant un suivi médical adapté à l'état de santé du salarié et en tenant compte des moyens humains des Services. Ce texte va permettre aux Services d'appliquer la réglementation et aux employeurs d'être en conformité avec la loi donc en sécurité sur le plan juridique.

Le rôle du médecin du travail, animateur et coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire, y est conforté. Entouré des infirmiers santé travail et des préventeurs, il pourra adapter son intervention en fonction de la situation particulière de chaque salarié et en tenant compte du contexte global de l'entreprise. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents en tant que conseiller, tant sur le plan médical que sur le plan de la prévention des risques professionnels.

Nous allons, dans les mois qui viennent, devoir déployer une nouvelle organisation conforme à l'application de la réglementation. Outre le renforcement et la constitution des équipes animées par le médecin du travail, nous avons à cœur de proposer un service de proximité en renforçant notre présence dans nos centres médicaux, au plus près des adhérents.

Ces évolutions seront présentées au cours du quatrième trimestre lors de réunions qui seront organisées sur tout le territoire de l'AMIEM, animées par la direction, les membres des équipes ainsi que les administrateurs.

Même si la « médecine du travail » est parfois décriée, de nombreux témoignages individuels ou collectifs nous confortent dans notre rôle de conseil, d'aide, de résolution de situations de travail complexes.

Nous sommes les spécialistes de la santé au travail et avons pour objectif d'être l'acteur incontournable au service des entreprises dans ce domaine.

Enfin, je tiens à rappeler que nous allons procéder au renouvellement d'une partie du Conseil d'Administration et de la Commission de Contrôle sachant que de nouveaux Administrateurs et membres de la Commission de Contrôle intégreront ces instances pour un mandat de 4 ans.

Pour rappel, les représentants des salariés à ces instances sont désignés par leur organisation syndicale et les représentants des employeurs, présentés par leur organisation professionnelle, doivent être élus par l'Assemblée Générale, conformément à nos statuts.

Je vous remercie pour votre attention.

Marc LESTROHAN

## Rapport d'activité 2016

L'activité 2016 est présentée par Madame CHÉDALEUX, Directrice.

### Les éléments chiffrés

#### Salariés

Au 31 décembre 2016, le nombre de salariés suivis est de **173 091** contre 187 034 en 2015 (soit - 13 943, conséquence du désengagement auprès des fonctions publiques tel que prévu dans l'agrément délivré par la DIRECCTE en novembre 2013).

La répartition, selon les départements, est la suivante :

Années	Total	Morbihan	Ille et Vilaine	Loire Atlantique
2010	180 342	157 807	14 952	7 583
2011	181 993	159 129	15 994	6 870
2012	183 276	159 759	15 669	7 848
2013	186 513	162 811	15 735	7 767
2014	188 236	164 251	16 182	7 803
2015	187 034	163 002	16 170	7 862
2016	173 091	151 395	14 074	7 622

En ajoutant les effectifs concernant les salariés intérimaires (7 080), les saisonniers (2 016), les « proximités » (1 631) et les « partenaires » (35) vus, ce chiffre s'élève à **183 853**.

#### Entreprises adhérentes

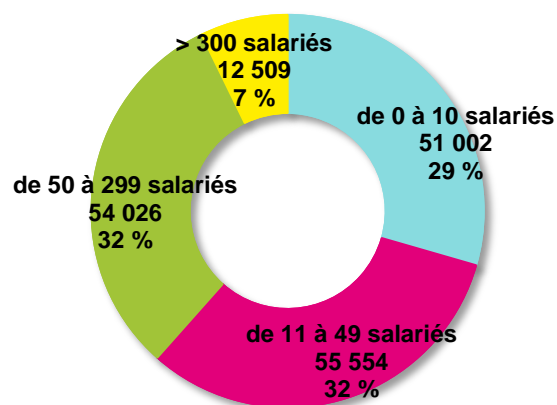
Le nombre d'entreprises adhérentes est stable : **21 413** contre 21 663 en 2015. La répartition des entreprises et des salariés est la suivante :

Taille de l'entreprise	Nombre d'Entreprises	%	Nombre de salariés	%
De 0 à 10 salariés	18 102	84.54	51 002	29.47
De 11 à 49 salariés	2 724	12.72	55 554	32.10
De 50 à 299 salariés	562	2.62	54 026	31.21
Supérieur à 300 salariés	25	0.12	12 509	7.22
<b>TOTAL</b>	<b>21 413</b>	<b>100.00</b>	<b>173 091</b>	<b>100.00</b>

Répartition des adhérents par taille d'entreprise

De 0 à 10 salariés	18 102	84.54 %
De 11 à 49 salariés	2 724	12.72 %
De 50 à 299 salariés	562	2.62 %
> 300 salariés	25	0.12 %

Répartition des salariés par taille d'entreprise



## Les ressources humaines du Service

Au 31.12.2016, 222 personnes figurent à l'effectif de l'AMIEM contre 223 à fin 2015. En particulier :

- 61 médecins représentant 51.67 ETP dont 14 collaborateurs médecins
- 15 intervenants en prévention des risques professionnels
- 16 infirmiers santé travail
- 13 assistants santé travail.

La pyramide des âges reste très élevée ; 36 médecins du Service sur 47 ont plus de 55 ans.

### Evolution de l'effectif médecins

Année	Nombre de médecins	ETP	Dont collaborateurs médecins
31/12/2009	75	66.96	
31/12/2010	70	60.33	
31/12/2011	65	55.18	
31/12/2012	62	52.90	2
31/12/2013	63	51.00	6
31/12/2014	59	49.93	6
31/12/2015	61	51.23	10
31/12/2016	61	51.67	14

## Formation professionnelle

114 actions de formations ont été réalisées au profit de 181 salariés, soit un coût de 380 000 € représentant 4.10 % de la masse salariale (l'obligation de la Convention Collective étant de 2.40 %).

A noter cette année encore l'effort important réalisé par le Service pour l'intégration des collaborateurs médecins et des infirmiers.

## L'activité du service adhérents

L'année 2016 a été marquée par

- la création et la mise en œuvre de la « commission contentieux » chargée d'étudier les dossiers des adhérents non à jour de leurs cotisations malgré toutes les démarches effectuées par le personnel du service et de prendre les décisions qui s'imposent (radiation, nouveau contact téléphonique ou physique...)
- le traitement des avoirs suite à la décision de l'Assemblée Générale du 2 juin 2016 de maintenir les cotisations au même niveau qu'en 2015.

Le taux de recouvrement des cotisations reste satisfaisant : 99.58 % (99.73 % en 2015, 99.56 % en 2014).

Les nouvelles adhésions arrivent principalement par le biais de l'URSSAF (52.2 %). L'AMIEM a reçu 70 162 déclarations préalables à l'embauche (DPAE) ex DUE.

## La communication et les relations avec les adhérents

En résumé :

- **12 actions** (présentation du Service, maintien dans l'emploi, addiction en milieu de travail, usure professionnelle / aide à domicile, TMS, pénibilités), soit 368 participants. Actions appréciées par les adhérents
- **240 271 newsletters** adressées aux adhérents : taux d'ouverture 30 %, 20 campagnes. Thèmes : sensibilisations, questionnaire adhérents, invitations AG, PV AG...

Le site internet de l'AMIEM a enregistré **34 690 visiteurs différents** en 2016 contre 34 961 en 2015, mais on observe une hausse du nombre de sessions, pages et messages adressés via le site.

## La Commission Médico-Technique (CMT)

La Commission Médico-Technique s'est réunie 5 fois en 2016.

Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Etat des lieux des effectifs dans les différents centres.
- Loi REBSAMEN : organisation retenue dans le Service pour les délégations aux IPRP et IDEST pour la participation au CHSCT
- Point sur la prise en charge des intérimaires et projet d'harmonisation régionale
- Réflexions sur l'éventuelle mise en place d'entretiens infirmiers d'embauche (dans le cadre d'une demande d'avenant à l'agrément)
- Etude du projet de loi, puis de la loi « El Khomri »
- Point sur les secteurs et compte-rendu d'une réunion avec les adhérents du secteur de PONTIVY
- Présentation d'une nouvelle trame de fiche d'entreprise AMIEM
- Etat d'avancement des fiches actions du projet de service 2012-2018
- Démarche de progrès :
  - Résultat du questionnaire adressé aux adhérents sur les besoins en santé au travail
  - Questionnaire sur le contenu et le format des réunions médicales et pluridisciplinaires
- Etude du décret 2016-914 du 4 juillet 2016 relatif au Dossier Médical Partagé (DMP)
- Présentation du dispositif G.R.A.S.T. (Groupe Régional d'Alerte en Santé au Travail)
- Présentation de la nouvelle procédure d'adhésion pour les adhésions de proximité
- Présentation du bilan de l'action pour les saisonniers 2016
- Présentation pour avis du plan de formation pluriannuel 2017-2020
- Présentation du PRST 3 2016-2020
- Point sur les actions PUP (Prévention de l'Usure Professionnelle) Aide à Domicile
- Démarche de progrès : Pôle prévention des risques professionnels : point d'avancement du groupe de travail « quelle intervention pour quel besoin ? ».

## ACTIVITE MEDICALE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2016

Ce point est présenté par le Dr Bruno LOZACHMEUR, médecin coordonnateur.

Les 47 médecins du travail exercent comme suit : 12 en binôme, 8 avec un collaborateur médecin, 21 avec un Infirmier Santé Travail et 6 avec un collaborateur médecin et un infirmier.

**Les catégories de surveillance des salariés au 31/12/2016 sont les suivantes :**

Déclarées par l'employeur		Constatées par le médecin	
SMR	32 979	SMR	41 245
SMS	140 112	SMS	131 846
Total	173 091	Total	173 091

Les principaux motifs de SMR déclarés par l'employeur concernent le bruit (33 %), le travail de nuit (20 %) et les agents biologiques (11 %).

Au 31 décembre 2016, le nombre **d'examens cliniques** réalisé s'élève à **95 540** contre 101 088 en 2015. **Un effort est demandé pour, à l'avenir, réaliser au minimum 100 000 visites par an au niveau du Service.**

**Les entretiens effectués par les Infirmier(e)s Santé Travail**, au nombre de 13 318, représentent 13.94 % de l'activité médicale, contre 12.88 % en 2015.

### La répartition des visites

- Les visites non périodiques représentent 54.90 % des actes médicaux, contre 45.10 % pour les visites périodiques.
- Les visites d'embauche et de reprise sont stables. Les visites occasionnelles sont en baisse, en lien avec la baisse du nombre de salariés suivis.

### La nature des visites non périodiques

	Visites d'embauche	Visites de reprise	Visites occasionnelles	Visites de pré-reprise
2011	37 594	15 702	7 680	4 183
2012	33 031	14 421	7 583	4 471
2013	29 646	12 416	7 569	4 639
2014	31 195	13 515	7 317	5 337
2015	31 838	13 945	7 993	5 550
2016	31 760	13 909	7 408	5 769
2015/2016	-	-	-7.32 %	+3.95%



## Les orientations médicales

Les orientations médicales sont au nombre de 9 926. Les motifs d'orientations sont similaires à ceux des années précédentes.

### Les principales orientations médicales

Médecin traitant	2 745
Ophthalmologie	2 304
ORL	732
Cardiologie	586
Dermatologie	484

## Les examens complémentaires

Les examens complémentaires réalisés en interne lors des visites médicales ou entretiens infirmiers sont au nombre de **326 808**, les examens complémentaires réalisés en externe étant au nombre de 3 562.

### Les principaux examens complémentaires

Anthropométrie	77 107
Examen de vision	75 663
Tension artérielle	62 516
Audiogramme	58 826
Analyse urinaire	35 132

## Les avis médicaux

**Les inaptitudes sont en augmentation (1 501 contre 1 331 en 2015).** 41 % des inaptitudes sont en lien avec le travail (44 % en 2015).

L'âge médian des salariés déclarés inaptes est de 50 ans.

Les origines médicales des inaptitudes se révèlent être de différents ordres. Cependant, deux domaines ressortent largement : les inaptitudes d'origine « locomoteur » dans 772 cas (dos et membres supérieurs) ainsi que celles d'origine « neuropsychique » pour 390 cas.

**Le Dr LOZACHMEUR présente ensuite les actions en milieu de travail rappelant que le médecin travaille désormais au sein d'une équipe pluridisciplinaire.**

Les études de poste, obligatoires pour toute décision d'inaptitude, sont au nombre de 1 089 contre 965 en 2015 (dont 681 par les médecins).

Au 31/12/2016, il est recensé 5 037 fiches d'entreprise (dont 456 créations et 146 mises à jour) (4 435 en 2015).

1 184 visites d'entreprise ont été effectuées contre 1 089 en 2015.

547 présences aux CHSCT (593 en 2015) dont 457 par les médecins.

### **Le Département PRP (Prévention des Risques Professionnels)**

**Le pôle PRP** (prévention des risques professionnels) a enregistré 1 282 demandes contre 1 110 en 2015.

1 182 demandes ont été clôturées par le pôle (670 par les IPRP et 512 par les assistants santé travail) contre 866 en 2015 (principalement des études de poste pour 35% et des repérages évaluation des risques pour 34 %).

**Le pôle mesurage bruit** a effectué 54 interventions contre 42 en 2015 (sonométrie, dosimétrie, préconisations...)

**Le pôle prévention mal de dos** a réalisé 8 sensibilisations pour 77 salariés (5 en 2015 pour 37 salariés).

**Le dispositif « Victimologie »** a reçu 13 appels qui ont généré 6 interventions de l'AMIEM pour une prise en charge post-traumatique.

### **Le maintien dans l'emploi**

L'équipe technique maintien (ETM) a accompagné 67 personnes en démarche de maintien dans l'emploi (71 en 2015). Les dossiers concernent en majorité les hommes (63 %) et la tranche d'âge des 40/49 ans. On observe une augmentation des 50/59 ans.

La durée moyenne d'accompagnement des dossiers est de 8 à 9 mois nécessitant environ 5 à 6 réunions par dossier.

Comme chaque année, les troubles musculo-squelettiques de l'épaule et les lombalgies arrivent en tête des pathologies responsables d'inaptitude.

### **Le Service Social Inter Entreprises (SSIE)**

Comme l'an passé, 104 vacations ont été effectuées par les deux assistantes sociales du SSIE qui ont une mission d'appui technique et de conseil auprès des médecins du travail de l'AMIEM, conformément à l'article L 4631-2 du Code du Travail.

- 28 médecins de l'AMIEM ont sollicité les assistantes sociales (34 en 2015) qui ont effectué 165 interventions (161 en 2015).

- 154 entretiens salariés ont été réalisés contre 116 en 2015.
- Les salariés orientés par les médecins sont majoritairement des hommes (56 %), de statut ouvrier (67 %), âgés de + de 55 ans (55 %), en arrêt maladie (44 %), en activité au moment de l'entretien (42 %).

**En conclusion de l'activité médicale 2016, le Dr LOZACHMEUR relève :**

des interrogations :

- Sur la nouvelle réglementation qui est source d'inquiétude pour certains mais source d'espoir pour d'autres
- Sur l'augmentation des inaptitudes
- Sur la complexité juridique générée par la loi travail dite El Khomri
- Sur la perception de certaines équipes d'un travail intense et de moindre autonomie de décision dans le nouveau cadre législatif

et des points positifs :

- Reconnaissance grandissante liée au rôle du médecin du travail qui est d'entendre et d'accompagner des humains
- Réalité d'exercice en équipe santé travail
- Reconnaissance des salariés AMIEM lors de leur départ

Le Dr LOZACHMEUR termine sa présentation sur une réflexion positive : *« si l'efficacité en médecine est de pouvoir combiner prévention et innovation, espérons que la nouvelle loi soit une réussite pour la santé au travail ».*

Le rapport financier est présenté par Madame KERBAUL, Directrice Adjointe.

### Compte de résultat 2016 en soldes intermédiaires de gestion

#### Produits

**La production de l'exercice s'élève à 16 834 306 €** contre 17 381 354 € en 2015, soit une baisse de 547 048 € € liée principalement à l'impact du désengagement des fonctions publiques et au maintien des conditions tarifaires de 2015.

#### Charges

**Les charges et charges externes s'élèvent à 1 913 931 €** contre 1 947 543 € en 2015, soit une baisse de 33 612 € due à la négociation sur les achats de consommables, les contrats d'entretiens des locaux et d'assurances. Ces charges de fonctionnement représentent 11.45 % de la marge brute.

**La valeur ajoutée qui s'élève à 14 808 282 €** est directement impactée par la diminution des recettes de - 514 032 €.

**Les frais de personnel baissent de 363 810 €, soit 14 126 548 €** contre 14 490 357 € en 2015. Ils représentent 84.48 % de la marge brute contre 83.91 % en 2015.

**L'excédent brut d'exploitation est de 353 845 €** contre 481 892 € en 2015.

**Le résultat d'exploitation est négatif : - 509 163 €** contre - 325 758 € en 2015.

**Le résultat courant s'élève à - 536 201 €** contre - 360 327 € en 2015.

**Le résultat exceptionnel s'élève à 63 965 €** en particulier du fait de la vente du centre médical de LORIENT Beauchesne pour 52 000 €.

**Le CICE** (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi), d'un montant de 241 357 €, a été comptabilisé en crédit d'impôt comme pour les exercices précédents.

Compte tenu du CICE, **le résultat net de l'exercice ressort à - 238 222 €** contre - 10 775 € en 2015.

### Actif

- le montant net d'immobilisations s'élève à 12 398 908 € contre 12 623 400 € en 2015, en baisse de - 224 492 €
- les disponibilités et valeurs de placements baissent de – 737 786 €.

### Passif

- les capitaux propres s'élèvent à 8 381 660 € contre 8 619 882 € en 2015
- le résultat de l'exercice est de – 238 222 €
- les dettes financières diminuent de – 164 719 €
- les dettes d'exploitation diminuent de – 531 125 €

Le Président remercie Mme KERBAUL et précise que **le rapport 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'AMIEM, soumis à la Commission de Contrôle de l'Association le 12 mai 2017, conformément aux dispositions de l'article D. 4622-54 du Code du Travail, n'a pas appelé d'observations particulières.**

Le Président demande ensuite à M. POLLIE, Commissaire aux Comptes, de donner lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice 2016.

Il est certifié que les comptes annuels, arrêtés par le Conseil d'Administration sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice 2016.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants pour le travail accompli en 2016 et souhaite la poursuite de toutes ces actions visant à promouvoir la santé au travail.

## BUDGET PREVISIONNEL 2018

Compte tenu des éléments financiers exposés, le Conseil d'Administration, en séance du 4 avril 2017, propose, pour 2018, de reconduire les conditions tarifaires 2017 votées lors de l'Assemblée Générale du 4 novembre 2016, à savoir :

- cotisation à 0.41 % des salaires bruts plafonnés Sécurité Sociale
- taux plancher à 78 € HT, taux également appliqué aux entreprises de travail temporaire et saisonnières.

Le budget prévisionnel 2018 (en soldes intermédiaires de gestion) a été établi avec ces éléments. Les principaux postes sont les suivants :

Les cotisations et prestations sont estimées à 17 149 700 €

La valeur ajoutée à 15 038 900 €

Un excédent brut d'exploitation de 545 863 €

Un résultat courant de – 325 727 €

Un résultat net de – 39 837 € tenant compte d'un CICE estimé à 280 000 €.

## Compte de résultat 2016 et budgets 2017-2018 en SIG\*

LIBELLE DES COMPTES	Réalisé 2016	% CA	Réalisé 2015	% CA	Variation 2016/2015	Budget 2017	% CA	Budget 2018	% CA
PRODUCTION DE L'EXERCICE	16 834 306		17 381 354		-547 048	17 003 915		17 149 700	
EXAMENS COMPLEMENTAIRES	-112 093		-111 497		596	-115 300		-113 000	
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	<b>16 722 213</b>	<b>100,00</b>	<b>17 269 857</b>	<b>100,00</b>	<b>-547 644</b>	<b>16 888 615</b>	<b>100,00</b>	<b>17 036 700</b>	<b>100,00</b>
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	1 913 931	11,45	1 947 543	11,28	-33 612	2 005 800	11,88	1 997 800	11,73
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>14 808 282</b>	<b>88,55</b>	<b>15 322 314</b>	<b>88,72</b>	<b>-514 032</b>	<b>14 882 815</b>	<b>88,12</b>	<b>15 038 900</b>	<b>88,27</b>
IMPOTS ET TAXES	327 889	1,96	350 065	2,03	-22 176	338 900	2,01	337 400	1,98
FRAIS DE PERSONNEL	14 126 548	84,48	14 490 357	83,91	-363 810	14 098 701	83,48	14 155 637	83,09
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>353 845</b>	<b>2,12</b>	<b>481 892</b>	<b>2,79</b>	<b>-128 047</b>	<b>445 214</b>	<b>2,64</b>	<b>545 863</b>	<b>3,20</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-509 163</b>	<b>-3,04</b>	<b>-325 758</b>	<b>-1,89</b>	<b>-183 405</b>	<b>-434 886</b>	<b>-2,58</b>	<b>-314 237</b>	<b>-1,84</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-27 038</b>	<b>-0,16</b>	<b>-34 569</b>	<b>-0,20</b>	<b>7 530</b>	<b>-16 500</b>	<b>-0,10</b>	<b>-11 500</b>	<b>-0,07</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-536 201</b>	<b>-3,21</b>	<b>-360 327</b>	<b>-2,09</b>	<b>-175 874</b>	<b>-451 386</b>	<b>-2,67</b>	<b>-325 727</b>	<b>-1,91</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>54 557</b>	<b>0,33</b>	<b>63 965</b>	<b>0,37</b>	<b>-9 408</b>	<b>5 900</b>	<b>0,03</b>	<b>5 900</b>	<b>0,03</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>-481 645</b>	<b>-2,88</b>	<b>-296 363</b>	<b>-1,72</b>	<b>-185 282</b>	<b>-445 486</b>	<b>-2,64</b>	<b>-319 837</b>	<b>-1,88</b>
CREDIT IMPÔT COMPETITIVITE	-241 357		-239 986		1 371	-230 000		-280 000	
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-238 222</b>	<b>-1,42</b>	<b>-10 775</b>	<b>-0,06</b>	<b>-227 447</b>	<b>-215 486</b>	<b>-1,28</b>	<b>-39 837</b>	<b>-0,23</b>

\* Solde Intermédiaire de Gestion

## Bilan 2016

ACTIF				PASSIF			
	Montants nets		Variation		Montants nets		Variation
	31.12.16	31.12.15			31.12.16	31.12.15	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				<b>FONDS PROPRES</b>			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33 148	47 626	-14 478	RESERVES	8 619 882	8 630 656	-10 774
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 866 238	12 525 667	-659 429	REPORT A NOUVEAU			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	499 522	50 107	449 415	RESULTAT DE L'EXERCICE	-238 222	-10 775	-227 448
IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0	0				0
<b>TOTAL I</b>	<b>12 398 908</b>	<b>12 623 400</b>	<b>-224 492</b>	<b>TOTAL I</b>	<b>8 381 660</b>	<b>8 619 882</b>	<b>-238 222</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				<b>PROVISIONS</b>			
ADHERENTS DEBITEURS	252 625	352 530	-99 905	PROVISION POUR RISQUES	30 000		30 000
AUTRES CREANCES	1 165 792	949 504	216 288	<b>TOTAL II</b>	<b>30 000</b>	<b>0</b>	<b>30 000</b>
DISPONIBILITES ET VALEURS DE PLACEMENTS	456 275	1 194 061	-737 786	<b>DETTES</b>			0
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	360 123	418 294	-58 171	EMPRUNTS BANCAIRES	3 010 599	3 175 318	-164 719
				DETTES D'EXPLOITATION	3 211 463	3 742 588	-531 125
				PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			0
<b>TOTAL II</b>	<b>2 234 815</b>	<b>2 914 389</b>	<b>-679 574</b>	<b>TOTAL III</b>	<b>6 222 062</b>	<b>6 917 907</b>	<b>-695 845</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>14 633 723</b>	<b>15 537 789</b>	<b>-904 066</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>14 633 723</b>	<b>15 537 788</b>	<b>-904 066</b>

### Fiches d'entreprise

**M. SAPIN Alain – Sté ARCO ATLANTIQUE CONTENTIEUX – Membre de la Commission de Contrôle (collège employeurs)** constate que le nombre de fiches d'entreprises réalisées au 31/12/2016 est d'environ 5 000 alors que les adhérents sont au nombre de 21 000. Cela signifie que, pour la grande majorité des entreprises, ce document n'est pas réalisé.

**Le Dr LOZACHMEUR, médecin coordonnateur** reconnaît qu'effectivement cela peut paraître insuffisant mais la réalisation d'une fiche d'entreprise requiert un travail conséquent et il ne s'agit pas d'une simple formalité. Les médecins et les membres de l'équipe médicale s'attachent à les faire du mieux possible. Des priorités d'actions ont été ciblées, en particulier quand il existe des risques spécifiques du fait des expositions.

### Commission contentieux

**Le Président** précise à **M. GRABOWSKI – URSSAF Bretagne** que la « commission contentieux » évoquée dans le compte-rendu d'activité 2016 a été créée fin 2016 à l'initiative du Conseil d'Administration à qui étaient soumis, pour radiation éventuelle, les dossiers d'adhérents non à jour de leurs cotisations malgré les diverses relances faites par le service comptabilité adhérents..

Cette « commission contentieux » est composée de trois administrateurs (2 employeurs et 1 salarié qui est la trésorière du Conseil) et de la Direction, chargés d'analyser en amont ces dossiers et de présenter au Conseil d'Administration différentes options afin qu'il se prononce sur la suite à donner.

### Comptes 2016

**M. GRABOWSKI – URSSAF Bretagne** constate qu'il y a une baisse côté « compte de résultat » et une baisse côté « bilan ». Qu'elle en est la raison ? Est-ce ponctuel ?

#### Le Président

Nous espérons que cela est ponctuel car l'AMIEM ne peut supporter des pertes récurrentes.

La décision de ne pas augmenter les cotisations a eu un impact sur les comptes, l'Assemblée Générale estimant que les efforts doivent être partagés entre les adhérents et le personnel de l'AMIEM.

Le but d'une association est de tendre vers l'équilibre financier. Pour l'AMIEM, cet objectif doit être atteint malgré une baisse très importante du chiffre d'affaires du fait de l'arrêt du suivi du personnel des fonctions publiques.

### Budgets 2017 - 2018

**M. MERCHEZ, vice-président de l'UMIH et gérant de l'hôtel Le Grand Large à BANGOR** s'interroge sur les points suivants :

Sur le budget précédent :

- Quelle est l'évolution du nombre de médecins compte tenu de la baisse du nombre de salariés à suivre ? Un plan de réduction du personnel médical est-il envisagé ?
- Par ailleurs, vous misez sur une reprise d'activité. Qu'est-ce qui est prévu en terme de personnel ?

Sur le budget 2018 :

- Vous prévoyez un CICE de 280 000 € mais rien n'est assuré quant à la pérennité de cette mesure.

**Mme CHEDALEUX, Directrice** : effectivement, le budget 2018 sera déficitaire si le CICE n'est pas reconduit dans ses modalités actuelles.

Il n'est pas nécessaire de prévoir un plan de réduction du nombre de médecins car du fait de la pénurie médicale, le nombre de médecins du Service ne cesse de diminuer. Cette situation avait pour conséquence de rendre difficile l'accomplissement de la totalité de nos missions, faute de moyens.

Aussi, afin de maintenir la compétence du Service, nous recrutons des collaborateurs médecins, c'est-à-dire des médecins qui s'engagent dans une formation universitaire de 4 ans pour obtenir la spécialité de médecin du travail.

Par ailleurs, et dans le cadre du décret du 27/12/2016, nous allons engager d'autres infirmiers santé travail afin de réaliser les actes que nous ne pouvons honorer en totalité du fait de la pénurie médicale et de la complexité croissante de certaines visites médicales.

**Notre principal objectif est d'appliquer la réglementation à 100%.**

**M. LE BRAS Didier – Sarl SUPENERGIE – Membre du Conseil d'Administration (collège employeurs)** : la pénurie de médecins du travail fait que l'AMIEM ne peut répondre à toutes les demandes de visites médicales. Les résultats antérieurs étaient aussi sans doute liés à cette pénurie de main d'œuvre qui permettait de contenir les frais de personnel. Il faut aussi rappeler que l'AMIEM a perdu les ressources financières des fonctions publiques. C'est la raison pour laquelle, l'AMIEM doit réagir.

### Enquête de satisfaction réalisée auprès des adhérents

**M. RAULT Claude – Transports RAULT Frères - membre du Conseil (collège employeurs)** indique qu'il n'a pas fait appel au médecin du travail pour l'aménagement de ses locaux mais a contacté la CARSAT. Il pense que ne pas solliciter le médecin du travail pour cela allègerait sa charge.

**Le Président** précise que leurs regards sur les situations de travail sont un peu différents et se complètent.

**Mme CHEDALEUX, Directrice** ajoute que tout ne relève pas de la CARSAT comme la rédaction de la fiche d'entreprise par exemple.

L'AMIEM est dans la prévention en lien avec le suivi médical et travaille en collaboration avec les préventeurs de la CARSAT si besoin.

**M. GRABOWSKI – URSSAF Bretagne** trouve intéressants le questionnaire adressé aux adhérents et les réponses. C'est une ligne de conduite pour l'avenir, pour mettre en place des améliorations. Il constate que l'AMIEM propose un grand nombre d'actions, intéressantes, concrètes et multiples, mais peu connues et donc peu pratiquées.

Donc, la question est : comment faire pour que les entreprises puissent en bénéficier le plus possible ?

**Le Président** : on essaie de communiquer auprès des adhérents et des salariés et d'être présent sur le terrain. A titre d'exemple, nous avons récemment adressé 4 affiches de présentation du rôle du médecin du travail, de l'infirmier santé travail, du Service, dans un 1<sup>er</sup> temps aux entreprises de + de 50 salariés ainsi qu'aux fédérations et organisations professionnelles et syndicales qui serviront de relais auprès de nos adhérents.

Nous poursuivrons nos efforts en ce sens car nous avons conscience du fait que notre mission n'est pas suffisamment connue.



## Résolutions

105 comptes adhérents présents ou représentés, soit 171 voix.

### Première résolution

L'Assemblée Générale, réunie le 15 juin 2017 au centre médical de Vannes Ténério, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

- approuve les Compte de Résultat et Bilan de l'exercice 2016 et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion
- décide d'affecter le résultat négatif 2016 de – 238 222 € aux réserves.

*Abstentions : 3 voix – Contre : 0 voix – Résolution approuvée.*

### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide, pour 2018, le maintien :

- du taux de cotisation à 0.41 % H.T. des salaires bruts plafonnés Sécurité Sociale
- du taux minimum à 78 € H.T. taux également appliqué au personnel des entreprises de travail temporaire et saisonnières.

et approuve le budget prévisionnel 2018 tel que présenté.

*Abstentions : 3 voix – Contre : 0 voix – Résolution approuvée.*

### Troisième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour 4 ans les mandats :

- De Mmes Corinne ALOS et Christine HADO, de MM. Philippe COL, Didier LE BRAS, Marc LESTROHAN, Mariano PASUT, Claude RAULT et Aurélien THOMAS, **en qualité d'administrateurs**
- De MM. Philippe GUILLOU, André LE BORGNE et Alain SAPIN en qualité de **membres de la Commission de Contrôle.**

*Abstentions : 2 voix – Contre : 0 voix – Résolution approuvée.*

### Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour 4 ans :

- **Monsieur Yvon LE GUENNEC, gérant de la Sarl LE GUENNEC Couverture / Hennebont,**
- **Monsieur Nicolas KRASNICKI, DRH à la Fonderie de Bretagne / Caudan**

présentés le 03/05/2017 par l'Union des Entreprises MEDEF Morbihan, conformément à l'article 15 des statuts, **en qualité d'administrateurs**

- **Madame Sylvie RIVA, gérante de la Sarl CIBS (Cloisons Isolation Bretagne Sud) / Saint Avé** présentée par l'Union des Entreprises MEDEF Morbihan le 03/05/2017, conformément à l'article 24 des statuts, **en qualité de membre de la Commission de Contrôle**

*Abstentions : 2 voix – Contre : 0 voix – Résolution approuvée.*

## En clôture de réunion :

### **Projection du film réalisé par le CISME suite à la parution du décret du 27/12/2016.**

Ce film a pour ambition de présenter les nouvelles modalités de suivi médical adapté à l'état de santé et aux expositions professionnelles du salarié, ainsi que l'action en milieu de travail.



### **Présentation par Madame GUILLO de l'enquête de satisfaction réalisée auprès des adhérents.**

Dans le cadre de notre démarche « Qualité », nous avons réalisé fin 2016 une enquête par mail auprès de nos adhérents.

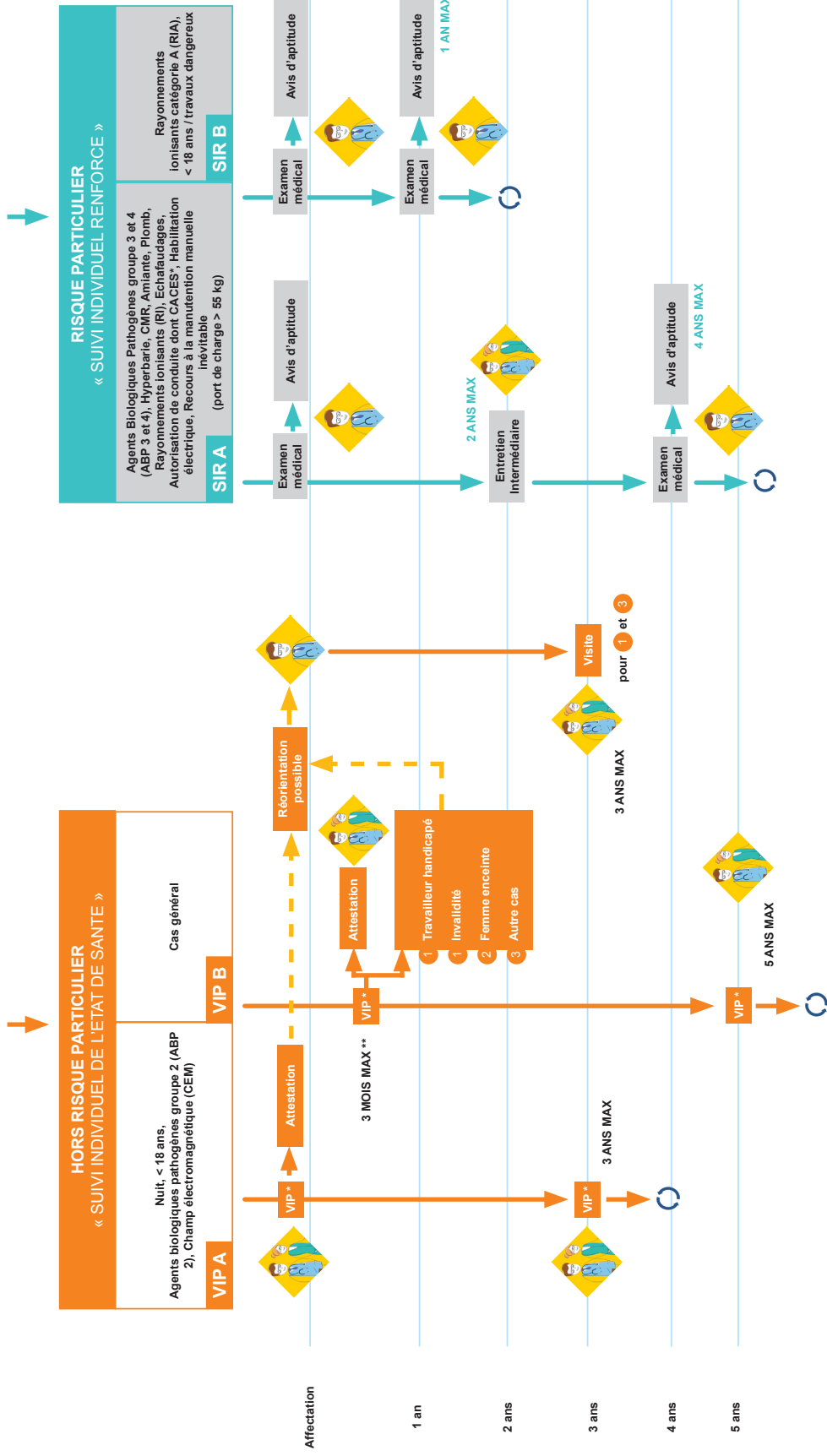
Avec près de 600 réponses, nous avons pu identifier nos principaux axes d'amélioration :

- ✓ consolider nos actions de communication par des contacts directs en entreprises ou des réunions d'actions collectives sur les thèmes de prévention,
- ✓ accompagner les dirigeants et les salariés dans les actions de maintien dans l'emploi,
- ✓ améliorer les plannings des rendez-vous médicaux pour diminuer l'absentéisme tout en ajustant les convocations aux contraintes des entreprises.

L'ensemble de ces éléments est disponible sur notre site internet [www.amiem.fr](http://www.amiem.fr) ainsi que toute l'actualité santé au travail.

# SUIVI INITIAL ET PERIODIQUE DE L'ETAT DE SANTE SOUS L'AUTORITE DU MEDECIN DU TRAVAIL

A PARTIR DU 01/01/2017



## Visite médicale possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail

Pour préserver la lisibilité du schéma, n'ont pas été traités ici les cas particuliers suivants : les associations intermédiaires, les apprentis, les mannequins, les saisonniers.

\* CACES : Certificat d'aptitude à la Conduite En Sécurité  
 \* VIP : Visite d'information et de Prévention  
 \*\* A compter de la prise effective du poste



Professionalisme

Proximité

Innovation

Qualité de service

Dynamisme

# AMIEM

Association **M**édicale Inter-**E**ntreprises  
du **M**orbihan et Localités Limitrophes

1 Chemin de Locmaria Pantarff  
CS 45591  
56855 CAUDAN Cedex

02 97 362 262

[www.amiem.fr](http://www.amiem.fr)

amiem